
Don du citoyen Laroche, chef d'escadron au 7^e régiment d'hussards, de 150 livres destinés aux frais de la guerre, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Laroche, chef d'escadron au 7^e régiment d'hussards, de 150 livres destinés aux frais de la guerre, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 324-325;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_37057_t1_0324_0000_9

Fichier pdf généré le 22/01/2023

15. Michalaud, ex-curé de Lamothe.
16. Fournier, ex-curé de Frugières.
17. Dalbins, ex-curé de Champagnat.
18. Ducher, ex-curé de Chassignol.
19. Crossebant, ex-curé de Murs.
20. Soulé, ex-curé de Vals-Chastel.
21. Salle, ex-curé de Cougeat.
22. Louillot, ex-curé de Saint-Privat.
23. Lavendier, ex-curé de Cerzat.
24. Richard, ex-curé de Chassagne.
25. Liandier, ex-curé de Saint-Etienne.
26. Bertrand, ex-curé de Labrousse.
27. Jacquet, ex-curé d'Ally.
28. Ponsard, ex-curé de Saint-Ilpize.
29. Regnaud, ex-curé de Montelard.
30. Boudon, ex-curé de Saint-Cirgues.
31. Ronzier, ex-curé de Chambesson.
32. Martin, ex-curé d'Aubazat.
33. Champagnal, ex-curé de Saint-Verd.
34. Rodier, ex-curé de Laval.
35. Dumas, ex-curé de Saint-Ilpize.
36. Martin, ex-curé de Berbezit.
37. Jourde, ex-curé d'Auteyrac.
38. Doret, ex-curé de Bousselargues.
39. Bouchier, ex-curé de Frugières.
40. Ambert, ex-curé de Cistrières.
41. Sarrand, ex-curé de Bournoncle.
42. Chassang, ex-curé de Mercœur.
43. Gueffier, ex-curé de Lorlanges.
44. Chassang, ex-curé de Vieille-Brioude.
45. Lassaigne, ex-curé de Chaumont.
46. Brunel, ex-curé de Saint-Pal.
47. Redin, ex-curé de Lubilhac.
48. Costel, ex-curé de Paulhac.
49. Dussaflet, ex-curé de Félines.
50. Gueffier, ex-prieur de Vieille-Brioude.
51. Vidal, ex-curé de Lavaudieu.
52. Joseph Saturnin, ex-prieur de Senlis.
53. Lafond, ex-professeur.
54. Romeuf, de la Voutte, marié.
55. Bages, aîné, ex-demi-chanoine.
56. Pergier, ex-moine.
57. Rabany, aîné, ex-moine, marié.
58. Rabany, jeune, ex-moine, marié.
59. Richard, ex-aumônier.
60. Aubrier, ex-moine.
61. Farifier, ex-moine.
62. Regnaud, ex-vicaire d'Espalem.
63. Héraud, ex-chanoine.
64. Magaud, ex-religieux.
65. Chambon, ex-vicaire à Chilhac.
66. Saumy, de Vals-Chastel.
67. Fabre, ex-vicaire de Saint-Just.
68. Vidal, de Saint-Cirgues.
69. Bages jeune, ex-chanoine.
70. Bayot, ex-moine.
71. Pastourel.
72. Chapuis, ex-moine.
73. Chapuis, ex-chanoine.
74. Trivallier, ex-vicaire de Saint-Ilpize.
75. Mouret, ex-vicaire de Lamothe.
76. Chamaresse, de Saint-Ilpize.
77. Granet, ex-vicaire de Labilhac.
78. Vidal, ex-capucin.
79. Granet, ex-vicaire d'Ally.
80. Lhomette, ex-moine.
81. Maigne, ex-aumônier de Brioude.
82. Chavagnat, ex-comte de Brioude.
83. Charlot.
84. Jourde.
85. Miramont de Paulhat.

86. Vidal, ex-desservant de Chasles.

87. Sève, ex-chanoine de Brioude.

Le citoyen Caldagnat, secrétaire du chef de la commune de Brioude, et propriétaire du greffe de la ci-devant juridiction des Gabelles, fait hommage à la patrie du montant de sa liquidation.

« Un membre observe que cette commune s'est levée trois fois en masse pour combattre les ennemis de la patrie; et sur sa proposition, la Convention décrète que la commune de Brioude a bien mérité de la patrie » (1).

63

Des citoyens de la section de Popincourt offrent à la Convention 400 livres de salpêtre, des cœurs ardents et des bras armés pour la défense des droits de l'homme et de notre admirable constitution.

CORNU, président de la commission. Citoyens représentants, c'est aux yeux vigilants qui dirigent la foudre contre les tyrans coalisés, que nous devons l'hommage du nitre qui doit concourir à la former. Quatre cents livres de ce sel précieux sont, jusqu'à présent, la seule espérance que nos travaux nous laissent entrevoir. Puissent les premiers fruits que la section de Popincourt nous a chargés de vous en présenter, être à vos yeux de nouveaux garants de l'ardeur dont vous l'avez vu constamment animée à la destruction des despotes et des perfides ennemis de la République !

S'il est des sections, auxquelles la nature du sol offre des ressources plus abondantes sur cette extraction désirée, citoyens représentants, la section de Popincourt en échange de ce que pourroit lui refuser un terrain ingrat, vous offrira (comme elle l'a fait en tout tems) des cœurs ardents, des bras armés et un zèle infatigable pour la défense des droits de l'homme et de notre invariable Constitution (2).

(Applaudi.)

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

64

Le citoyen Laroche, chef d'escadron au 7^e régiment d'hussards, offre à la Convention nationale une somme de 150 liv. destinée aux frais de la guerre; il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V. XXXIII, 203.

(2) C 295, pl. 991, p. 26. Signé aussi HERMAN, BOYER, PIEL et HENRIET (du C. révol.), PONVIAL (secrét.).

(3) P.V., XXXIII, 204. B^{1ⁿ}, 25 vent. (1^{er} suppl.); Mon., XIX, 685; Mess. soir, n° 571; Débats, n° 538, p. 277; J. Sablier, n° 1191.

(4) P.V., XXXIII, 204 et 494. B^{1ⁿ}, 28 vent. (2^e suppl.).

[Au cantonn^t de Fremeshoff, près Saar-Libre, 13 vent. II] (1).

« Citoyen président,

Fais accepter à la Convention les vœux sincères d'un ancien militaire qui, retiré du service, a senti encore renaître un instant de vigueur et a brigué la gloire de verser son sang pour la patrie avec d'autant plus de justice qu'il combat pour une cause sacrée. Quelle différence du tems, ou pour un tyran tant de millions de citoyens étoient sacrifiés à son ambition. Grâce à la lumière qui a désillé nos yeux, nous sommes libres. L'hydre abominable du despotisme rend les derniers soupirs, nous allons ouvrir une glorieuse campagne, nous finirons d'exterminer la horde infâme des scélérats. Point de paix Législateurs ; je rends grâce à la divinité d'avoir prolongé mes jours pour rendre à ma patrie ce que le luy devois.

Fais agréer à l'auguste Convention ce faible don de 150 l. C'est peu, mais c'est de bon cœur. Courage, Législateurs, vous estes immortels, et ne quittés votre poste qu'après nous avoir assuré notre bonheur. Tout nous présage un avenir consolant, l'aurore de nos beaux jours paraît, ses rayons divins et vivifiants s'étendent et vont allumer notre courage avec plus de force. Vive la Sainte et Divine Montagne. S. et F.»

LAROCHE.

65

Le citoyen Houdelette, le plus jeune des huisiers de la Convention, volontaire au 9^e bataillon de la réserve, cantonné à St-Rémy-Mal-Bâti, sous Maubeuge, vu la foiblesse de sa santé, occasionnée par plusieurs fluxions de poitrine, réclame un poste moins fatigant où il puisse servir la République.

Renvoi aux comités de la guerre et des inspecteurs de la salle, pour le rappeler à son poste, s'il y a lieu (2).

66

Les citoyens de la section de l'Indivisibilité viennent offrir du salpêtre, fruit de leurs premiers travaux (3).

REMY, orateur de la députation. Législateurs,

Et nous aussi nous savons faire du salpêtre. Sitôt que nous avons sçu que la République en avait besoin, nous nous sommes empressés, d'apprendre cet art. Sous le règne de la tyrannie il eut falu des années, sous celui de la liberté, deux décades nous ont suffit pour apprendre à extraire des entrailles de la terre cette matière

(1) C 294, pl. 970, p. 31.

(2) P.V., XXXIII, 204. Minute d'où sont extraits les compléments (C 295, pl. 991, p. 18). Un décret qui le concerne, est inscrit au reg., au 21 vent., sans nom de rapporteur (n^o 8406).

(3) P.V., XXXIII, 204. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t) ; Débats, n^o 538, p. 282 ; Mon., XIX, 685 ; J. Sablier, n^o 1191 ; C. univ., 23 vent.

précieuse qui doit former la foudre qui anéantira nos ennemis.

La section de l'Indivisibilité vient, Citoyens représentants, vous offrir les premiers fruits de ses travaux pour que du haut de cette Montagne d'où est sortie la sainte déclaration des droits, vous lanciez avec un courage qui étonnera l'univers la foudre qui exterminera tous nos ennemis, tant sur terre que sur mer ; pour que vous racheviez de purger le sol de la liberté des vils satellites du despotisme ; enfin que la Convention National unie de cœur et d'esprit avec nos nouveaux salpêtriers, avec nos courageux défenseurs qui sont aux frontières avec nos braves marins, les Français puissent crier tous ensemble : Vive la Convention National, Vive à jamais la République une et indivisible (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

67

Le ministre de la guerre adresse à la Convention un relevé de plusieurs traits de bravoure, et l'état des républicains qui se sont distingués dans les affaires qui ont précédé la levée du blocus de Landau.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (2).

Le ministre de la guerre fait passer à la Convention la note de plusieurs traits d'héroïsme recueillis parmi le grand nombre d'actions mémorables qui illustrent chaque jour les défenseurs de la République : nous les transcrivons (3). Chacun d'eux a excité les plus vifs applaudissemens.

[A. du Rhin, 5^e C^{te} du 2^e B^{on} du 83^e rég^t d'infanterie].

Le 24 frimaire, le bataillon eut ordre d'aller en tirailleurs dans les bois d'Haguenau. Après un tiraillement de douze heures, les cohortes mercenaires furent obligées de se retirer et de céder le terrain aux Français. Le citoyen Blanchard aperçut un de ses frères embarrassé de faire sa retraite de l'endroit où son ardeur l'avoit engagé ; il vole à son secours : chemin faisant, il fut assailli par un esclave autrichien, puis par deux, puis par trois ; cela ne l'épouvante pas ; il se bat avec intrépidité. *Rends-toi, Français, ou tu es mort.* — *Non, je ne me rendrai pas : vive la république ! il faut vaincre ou mourir pour elle.* Ce brave guerrier avoit mis deux de ces misérables hors de combat ; mais sept blessures considérables le firent tomber pour mort sur le champ de bataille ; il fut par eux abandonné.

Blanchard, reconnu parmi les hommes restés sur le champ de bataille pour n'être pas mort, a été porté à l'hôpital ; on espère le revoir dans un mois au plus ; mais il sera estropié.

(1) C 295, pl. 991, p. 27.

(2) P.V., XXXIII, 204.

(3) Lettre d'envoi du g^{al} Bourcier, datée du Quartier général de Kurweiller, 9 pluv. II (Bⁱⁿ, 22 vent. ; M.U., XXXVII, 365).